

MODIFICATION DU SENTIER N°52
ATLAS DES CHEMINS DE GEEST-GEROMPONT-PETIT-ROSIERE

Enquête publique

Le Collège communal fait savoir que Madame BAJOIT, demeurant Avenue des Déportés, 64 à Ramillies, a introduit une demande de modification du sentier n°52 repris à l'Atlas des Chemins de Geest-Gérompont-Petit-Rosière sur la parcelle cadastrée sous Ramillies 3^{ème} Division Geest-Gérompont, Section A, n°732/B.

Cette enquête publique est requise conformément au décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale – modification de voiries communales :

Modification du tracé d'une partie du sentier n°52 de l'Atlas des Chemins de Geest-Gérompont-Petit-Rosière.

Cette enquête publique est organisée durant une période de 30 jours, **du 19/10/2019 au 18/11/2019**, selon les dispositions de l'article 24 dudit décret.

Durant l'enquête, les documents sont accessibles, à l'administration communale de Ramillies – Service Urbanisme et Environnement, 48 Avenue des Déportés à 1367 RAMILLIES,

- les lundis et vendredis de 8h00 à 12h00 ;
- le samedi 19/10 de 9h30 à 12h00
- sur rendez-vous pris au plus tard un jour ouvrable à l'avance, auprès du Service Urbanisme et Environnement – 081/43.23.44.

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations :

- par télécopie au 081/43.23.41,
- par courrier électronique à l'adresse urbanisme@commune-ramillies.be
- par courrier ordinaire, à l'adresse suivante : Administration communale de Ramillies, 48 Avenue des Déportés à 1367 Ramillies.

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Avant la clôture de l'enquête publique, tout tiers intéressé peut formuler verbalement ses observations et réclamations, sur rendez-vous, auprès de l'agent délégué, 48 Avenue des Déportés à 1367 RAMILLIES - Service Urbanisme et Environnement – Mme HERREMAN Line – 081/43.23.44.

Lors de la séance de **clôture de l'enquête publique**, qui se tiendra **le 18/11/2019 à 10 heures** à l'Administration communale – Service urbanisme, Avenue des Déportés, 48 à 1367 RAMILLIES, des observations ou réclamations pourront être également formulées au Collège communal ou à l'agent délégué dont question ci-avant.

Ramillies, le 10/10/2019

La Directrice générale

CH. MOTTART

Par le Collège communal,



Le Bourgmestre,

J.-J. MATHY